



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux

Commission de suivi de site d'élimination de déchets pour l'installation de stockage de déchets dangereux exploitée par la société SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE sur le territoire des communes de Villeparisis et Courtry

Réunion du 26 janvier 2021

La commission de suivi de site (CSS) pour l'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) exploitée par la société SUEZ RR IWS MINERALS France sur le territoire des communes de Villeparisis et Courtry s'est réunie le 26 janvier 2021 sous la présidence de Monsieur Nicolas HONORE sous-préfet de Meaux.

Étaient présents :

- Mme Kim LOISELEUR, M. Etienne LEROY, Mme Rime EL KHATIB, direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE) – UD 77 ;
- M. Antonin POTELON, agence régionale de santé d'Ile-de-France – délégation territoriale 77 ;
- M. Boris LIGONNIERE, SDIS 77 ;
- M. Xavier VANDERBISE, conseiller départemental et maire de Courtry ;
- M. Jean-Yves CONNAN, adjoint au maire de Coubron ;
- Mme France LACHAUD, conseillère municipale - Le Pin ;
- MM. Philippe LE CLERRE, Gérald REMAN et Pierre BERODY – mairie de Villeparisis ;
- Mme Mireille LOPEZ, M. Claude GAUTRAT, association France Nature Environnement 77 (FNE 77) ;
- MM. Roger BONNET, association pour la défense des habitants – Le Pin (ADH Le Pin) ;
- M. Jacques KALKOTOURIAN, association pour la défense de l'environnement du Bois Fleuri ;
- MM. Pape-Momar DIOUF, Arnaud ROY, Fabien MERCIER, Lucien PLAZER, Mme Florence BRUYAT-KORDA, société SUEZ MINERALS FRANCE.

I. RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DU BUREAU :

La CSS doit comporter un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

Les représentants de chacun des collèges composant la CSS ont ainsi désigné comme membres du bureau, outre le président :

- collège « administrations de l'Etat » : le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE) ou son représentant ;
- collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » : Monsieur Philippe LE CLERRE, adjoint au maire – Commune de Villeparisis ;
- collège « riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » : Madame Mireille LOPEZ, association France Nature Environnement 77 ;
- collège « exploitant de l'installation classée » : Monsieur PapeMomar DIOUF, société SUEZ MINERALS ;
- collège « salariés de l'installation classée » : Madame Fanny MILLAMBOURG, société SUEZ MINERALS.

Cette composition sera actée par arrêté préfectoral.

II. BILAN D'ACTIVITE 2019 :

1. Déchets réceptionnés :

En 2019 :

- 101 625 tonnes de déchets de classe 1 ont été réceptionnés pour être traités à l'unité de stabilisation (contre 232 638 tonnes en 2018)
- 95 000 tonnes de déchets ont été réceptionnés pour du stockage direct
- 13 900 tonnes (52 717 tonnes en 2018) de terres polluées ont été réceptionnées en plateforme. Ces déchets sont ensuite valorisés comme matériaux pour la couverture journalière.

Pour rappel, les terres issues de Plateforme de Terres Polluées peuvent :

- soit être valorisées en interne sur site ;
- soit être expédiées en externe vers des filières autorisées notamment en ISDI « Installation de Stockage de Déchets Inertes ».

Ces baisses sont dues à la diminution du tonnage de déchets amiantifères et de terres polluées réceptionnées.

Les déchets proviennent majoritairement de la région Ile-de-France (67% – dont 7% du département de la Seine-et-Marne) et des départements limitrophes (25%). Mme Lopez regrette que si peu de déchets proviennent de Seine-et-Marne.

L'exploitant précise le tonnage annuel réceptionné au 31/12/2020 : 164 000 tonnes. Le bilan d'activité complet pour 2020 sera fourni au plus tard le 31 mars 2021 conformément à l'arrêté préfectoral. Il sera envoyé aux membres de la CSS.

2. Contrôles analytiques :

A l'arrivée sur l'installation de stockage de déchets dangereux, chaque camion et son chargement sont contrôlés. En 2019, sur les déchets entrés sur le site, 6651 contrôles ont été réalisés. 83 refus (38 en 2018) de prise en charge ont été recensés, majoritairement dus à des non-conformités de conditionnement ou de chargement.

Tout refus doit faire l'objet d'une information à la DRIEE dans les 12 heures ainsi qu'au client qui doit procéder au reconditionnement de ses déchets avant une nouvelle livraison sur le site.

3. Contrôles radiologiques :

La quantité de déchet contenant de la radioactivité naturelle renforcée (DRNR) réceptionnée au niveau du site est de 4102,46 tonnes pour l'année 2019, bien inférieure aux seuils réglementaires. Mme Lopez demande la provenance de ces déchets : cela sera communiqué lors de la prochaine CSS. Mme Loiseleur rappelle que seulement trois sites en France sont autorisés à réceptionner ce type de déchets.

Sur les 4102 tonnes de DRNR reçues en 2019, la dose annuelle s'élève à 443,58 µSv/an sachant que le seuil public autorisé, c'est-à-dire la limite réglementaire pour la population de la dose annuelle admissible d'exposition aux rayonnements ionisants d'origine naturelle et artificielle (sauf ceux reçus à des fins médicales), est de 1000 µSv/an. Les résultats des contrôles d'exposition sont conformes aux seuils réglementaires.

III. BILAN ENVIRONNEMENTAL 2019 :

1. Les eaux de surface et souterraines :

a) Les eaux pluviales :

Les eaux pluviales sont stockées dans des bassins de rétention, puis analysées avant d'être rejetées dans le réseau communal. Une partie de ces eaux sont utilisées pour l'arrosage des pistes afin d'éviter l'envol de poussière. Elles font l'objet d'un contrôle mensuel par un laboratoire indépendant et d'un contrôle hebdomadaire par le laboratoire interne du site. De même, les eaux de voiries sont stockées dans un bassin technique et analysées.

b) Biogaz

Le volume de Biogaz brûlé en 2019 est de 1 082 473 m³. Une des associations fait remarquer quelques problèmes de températures ponctuellement. Ceci est lié à une baisse quantitative et qualitative du biogaz présent dans le réseau de collecte, ainsi qu'à une augmentation des entrées d'air parasite qui occasionne une élévation de la teneur en O₂.

Certains puits ne vont plus être utilisés et seront supprimés prochainement. Mme Lopez demande à ce que soit présenté lors de la prochaine CSS la localisation de ces puits.

c) Les eaux souterraines :

Les eaux souterraines sont analysées quatre fois par an par un laboratoire extérieur. Les résultats ne montrent pas d'impact significatif de l'ISDD sur les eaux souterraines (les résultats sont joints au compte-rendu). Quatre nouveaux piézomètres ont été installés en juillet 2019.

Par ailleurs, la commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) effectue des contrôles radiologiques sur les eaux souterraines dans l'environnement de l'ISDD.

Mme LOPEZ souhaite avoir communication des rapports rendus par la CRIIRAD.

L'exploitant précise que demander une synthèse des rapports de la CRIIRAD représente un coût supplémentaire, il doit s'assurer que cela est pertinent pour cette année. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine CSS.

2. Les lixiviats :

Au cours de l'année 2019, la société a traité, en extérieur, 16 880 T de lixiviats auprès d'une filiale agréée. Ces lixiviats sont analysés toutes les semaines par l'exploitant sur cinq paramètres (pH, conductivité, carbone organique total (COT), nitrates, DCO). L'arrêté préfectoral ne fixant pas de seuils spécifiques, la qualité des lixiviats est variable en fonction des puits pompés.

IV. TRAVAUX SUR LE SITE

Plusieurs travaux ont été réalisés ou ont débutés sur le site en 2019 :

- couverture finale de la zone Nord Est du site
- mise en conformité de la zone de stockage des big-bags à l'usine avec la mise en place des cloisons séparatives
- remplacement des silos de stockage vétustes
- les travaux d'aménagement de la piste menant de l'usine aux alvéoles de stockage

D'autres travaux ont été poursuivis en 2020 : travaux VRD à l'entrée du site avec l'aménagement d'un parking visiteur, aménagement de la zone de prélèvement des camions.

Un représentant de la mairie de Villeparisis fait remarquer que le site est classé en zone naturelle dans le PLU et que certains travaux auraient sans doute nécessité un permis d'aménagement de la mairie ou une déclaration préalable. L'exploitant va vérifier s'il doit se mettre en conformité avec les documents d'urbanisme.

VI. QUESTIONS DIVERSES

a) raccordement au réseau public

Depuis 2015, la société SUEZ souhaite conventionner pour le rejet de ses eaux pluviales, mais les changements d'interlocuteurs au sein de la mairie et de la Communauté d'Agglomération n'ont pas permis que cette demande aboutisse.

En 2019, l'exploitant a découvert que le site est raccordé sur le réseau d'eaux pluviales de l'Agence Routière Départementale, qui se déverse dans le réseau communal de Villeparisis.

La convention de rejet avec l'ARD est en cours de rédaction et devrait être finalisée avant la fin du premier trimestre 2021.

Mme Lopez demande la quantité d'eau du site autorisée à être rejetée, notamment en cas d'inondation et si le réseau communal est capable d'absorber ces rejets.

M. DIOUF précise que le site dispose de plusieurs bassins de récupération des eaux pluviales, surdimensionnés et que peu d'eaux sont rejetées, il n'y a aucune crainte à avoir en cas d'inondations dans le secteur. Par ailleurs, la convention avec l'ARD fixera un débit de rejet.

b) Défense incendie du site

Tous les bâtiments sont reliés avec des alarmes et report d'alarme au système SSI, des caméras thermographiques UFO ont été installées qui permettent la détection incendie suivant les variations de températures, complétées par 23 caméras de vidéo-surveillance. Un gardiennage est assuré 24h/24 7j/7, le personnel a été formé à la lutte contre les incendies, une équipe d'astreinte se tient prête pour intervenir rapidement en dehors des heures d'ouverture. En outre, le site dispose de 5 poteaux incendie et d'une réserve incendie de 1200 m³ dans les bassins d'eaux pluviales, avec un dispositif de pompage. Des terres inertes peuvent être utilisées pour couvrir certains types de feux. Le Plan d'Opération Interne a été mis à jour. Des exercices réguliers sont organisés avec des organismes extérieurs. Des exercices grandeur nature seront organisés prochainement avec le SDIS. Ce document est régulièrement mis à jour en fonction des aménagements du site et des retours d'expériences des exercices. M. LIGONNIERE (Sdis) précise que des affinages doivent être réalisés mais que la défense incendie est correcte.

c) Présentation des mesures de compensation biodiversité

Conformément à l'étude Faune et Flore, les travaux sont réalisés dans les périodes favorables pour les différentes espèces (insectes et oiseaux). Plusieurs aménagements paysagers seront réalisés dans le cadre du projet de biodiversité du site : plantations d'arbustes, haies favorables à la biodiversité. Un projet de sentier biodiversité est en cours d'élaboration et en attente de validation avec les différentes parties prenantes (mairies).

Par ailleurs, un projet d'installation de panneaux photovoltaïque est à l'étude pour recouvrir les zones d'alvéoles de déchets.

Le sous-préfet,



Nicolas HONORE